

## NOTE DE SYNTHÈSE - CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

### **1) FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 :**

Monsieur le Maire rappelle les taux communaux adoptés pour 2025 :

- Taxe foncière « bâti » : 49.34 %
- Taxe foncière « non bâti » : 55.94 %
- Taxe d'habitation : 21.42 %

*Il est proposé de maintenir pour 2026 les mêmes taux sans augmentation.  
Avis favorable de la commission des finances.*

### **2) BUDGET PRINCIPAL 2026 :**

Le Débat d'Orientation Budgétaire a permis d'examiner et de discuter du fonctionnement et des différents projets d'investissement de l'année 2026.

*Après une présentation, il vous est proposé d'adopter le budget principal 2026.  
Avis favorable de la commission des finances.*

### **3) VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2026 :**

Monsieur le Maire rappelle le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques qui prévoit que le versement des subventions à des organismes de droit privé doit faire l'objet d'une contractualisation pour tout montant supérieur à 23 000 €.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2025 qui a autorisé le versement, dès le début de l'exercice 2026, de 50 % des sommes votées au budget 2025, à certaines associations (Comité des Fêtes – Comité des Œuvres Sociales – Office de la Culture – Maison de la Faïence - La Concorde) et au CCAS.

*Il vous est proposé pour l'année 2026 :*

- *d'adopter l'attribution de subventions aux associations dans la limite des montants figurant aux documents budgétaires 2026 ;*
- *de confirmer les montants supérieurs à 23 000 € attribués aux associations et inscrits au budget primitif 2026. Les conventions signées en 2010 restent valables dans leur contenu, la délibération confirmera le montant versé.*

*Avis favorable de la commission des finances.*

### **4) VOTE DES REDEVANCES – EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2026 :**

Afin de pouvoir financer les investissements à venir dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, il est proposé de voter les redevances applicables à compter de juillet 2026 :

- Assainissement collectif à 1,158 € HT/m<sup>3</sup> ;
- Eau à 1.126 € HT/m<sup>3</sup>.

*Avis favorable de la commission des finances.*

#### **5) BUDGETS ANNEXES 2026 – ASSAINISSEMENT, EAU, SPANC, LOTISSEMENT PRE ROUSSEL ET AMENAGEMENT ROUTE DE CREMAREST :**

Le Débat d'Orientation Budgétaire a permis d'examiner et de discuter du fonctionnement et des différents projets d'investissement de l'année 2026.

*Après une présentation, il vous est proposé d'adopter les budgets annexes 2026 :*

- *Budget Service d'assainissement : avis favorable de la Commission des Finances ;*
- *Budget Service des eaux : avis favorable de la Commission des Finances ;*
- *Budget Service public d'assainissement non collectif : avis favorable de la Commission des Finances ;*
- *Budget lotissement du Pré Roussel : avis favorable de la Commission des Finances ;*
- *Budget aménagement de la route de Crémarest : avis favorable de la Commission des Finances.*

*Avis favorable de la commission des finances.*

#### **6) MEDIATHEQUE MUNICIPALE – MISE EN PLACE DE LA GRATUITÉ POUR LES DESVROIS :**

Monsieur le Maire propose la gratuité de l'abonnement annuel à la médiathèque François Mitterrand pour les desvrois.

*Avis favorable de la commission des finances.*

#### **7) SINISTRE DE M. GRIVART – REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES POUR DES REPARATIONS SUR SON VEHICULE :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le véhicule de Monsieur Denis GRIVART domicilié 11 route de Boulogne a été endommagé par un arbre situé sur le domaine public de la commune, le 6 novembre dernier.

Le montant de la franchise étant supérieur au montant des réparations du sinistre, il est proposé de rembourser directement Monsieur Denis GRIVART des frais engagés d'un montant de 694,20 €.

*Avis favorable du bureau municipal.*

#### **8) COMITE SOCIAL TERRITORIAL – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations suivantes :

- Conseil Municipal du 14 juin 2022 fixant le nombre de représentants à 4 titulaires et à 4 suppléants pour chacun des deux collèges ;
- Conseil Municipal du 28 novembre 2022 portant création d'un Comité Social Territorial commun ville et CCAS de Desvres.

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, il est nécessaire de désigner 4 membres titulaires et 4 membres suppléants parmi les membres du Conseil Municipal pour siéger au Comité Social Territorial.

#### **9) COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES – DESIGNATION DES MEMBRES :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2020 relative à la création d'une « commission de contrôle des listes électorales ».

L'article R 7 du Code Electoral prévoit que les membres de cette commission sont nommés par arrêté du Préfet, pour 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal, à partir d'une liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission, transmise par le Maire.

Cette commission sera composée de :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

- 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

*Il vous est proposé de désigner les conseillers municipaux qui figureront sur la liste qui sera transmise à Monsieur le Préfet.*

 Le Maire,  
Marc DEMOLLIENS.

Vu D.G.S. : *lo*  
*es*

